Harnois Énergies

FORMULAIRE D'OUVERTURE DE CRÉDIT POUR PARTICULIER

PROVINCE DE QUÉBEC

Avez-vous la carte Proxi Extra?
Si oui, veuillez inscrire le numéro :



La carte Proxi Extra vous donne droit **à 2 % de vos achats de mazout ou de propane** en point Proxi Extra.

☐ JE DÉSIRE RECEVOIR MON RELEVÉ DE COMPTE PAR COURRIEL

☐ JE CONSENS À RECEVOIR, DE TEMPS À AUTRES, DES PUBLICITÉS PAR COURRIEL DE LA PART DE HARNOIS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOM _____ DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AAAA) _____

ADRESSE _____ ADRESSE DE LIVRAISON, SI DIFFÉRENTE _____

COURRIEL _____ TÉLÉPHONE _____

VEUILLEZ CHOISIR ☐ PROPRIÉTAIRE ☐ LOCATAIRE TÉLÉCOPIEUR _____

J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES OFFRES SUR LES PROMOTIONS, PRODUITS ET NOUVEAUTÉS PAR COURRIEL ☐ OUI ☐ NON

RENSEIGNEMENTS BANCAIRES/PERSONNELS

NOM DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE _____ TRANSIT _____

ADRESSE _____ NO. DE COMPTE _____

NOM DE L'EMPLOYEUR _____ DATE D'EMBAUCHE _____

MODE DE PAIEMENT (VEUILLEZ CHOISIR) ☐ PAIEMENT PRÉAUTORISÉ ☐ TRANSFERT BANCAIRE LIMITE DE CRÉDIT MENSUELLE DEMANDÉE _____

CONDITIONS RÉGISSANT L'OUVERTURE DE CRÉDIT

1. **AUTORISATION SPÉCIALE :** Je soussigné(e), autorise Harnois Énergies inc. ou Harnois Groupe Immobilier inc. (ci-après appelées « Harnois ») à faire enquête sur moi afin d'obtenir toutes les informations nécessaires, utiles ou pertinentes dans le but d'établir ma cotede crédit de l'entreprise par la voie d'une agence de renseignements;

2. **CONDITIONS GÉNÉRALES :** Le client reconnait que les conditions suivantes s'appliqueront si l'ouverture de crédit est accordée, sauf si desconditions différentes ont été convenues entre les parties par convention particulière;

3. **INTÉRÊTS :** Toute somme en souffrance portera intérêt au taux de 18 % l'an, soit 1,5 % par mois. Tout chèque retourné sans provision entrainera des frais de 50 $ à la charge du détenteur de compte;

4. **FRAIS DE RECOUVREMENT :** Tous les coûts de perception et/ou frais judiciaires encourus par Harnois pour la protection ou le recouvrement de toute somme due par le client seront à la charge de ce dernier, jusqu'à un maximum de 20 % du solde dû;

5. **RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Harnois demeure propriétaire des biens vendus et le transfert du droit de propriété n'a pas lieu lors de la formationdu contrat, mais seulement lorsque tous les montants dus en vertu du présent contrat auront été entièrement payés;

6. **INTERDICTION DE GREVER LES BIENS VENDUS :** Tant que le prix des biens vendus n'aura pas été entièrement payé, le client ne pourra, d'aucune façon, céder en garantie, hypothéquer, grever ou affecter d'une charge ou d'un droit ou engager ou permettre que soit engagé à titre de sûreté la totalité ou une partie des biens vendus. De plus, advenant que les biens vendus soient pris en garantie ou saisis en justice, le client s'engage à obtenir immédiatement mainlevée de telle garantie ou saisie à ses frais et dépens;

7. **RÉSERVOIRS :** Le client déclare que ses réservoirs ou les réservoirs dans lesquels seront entreposés les biens vendus sont conformes àtoute réglementation applicable en la matière et assume tous risques liés à l'entreposage et à la vente des biens vendus;

8. **JURIDICTION ET ÉLECTION DE DOMICILE :** Toutes procédures relatives au présent contrat et/ou aux relations entre les parties devront êtreintentées devant le tribunal ayant compétence dans le district judiciaire de Joliette et toutes procédures entreprises, le cas échéant,pourront être signifiées à l'adresse du client ci-haut mentionnée ou si cette adresse n'est plus valide, au greffe de la Cour supérieure dudistrict de Joliette où le client élit domicile. Le présent contrat est régi par les lois de la province de Québec.

SIGNATURE

Je reconnais avoir pris connaissance des clauses stipulées ci-haut et j'accepte, par ma signature, qu'elles soient applicables. Veuillez retourner le formulaire signé à serviceclientele@harnoisenergies.com.

NOM _____ **SIGNATURE** _____
NOM EN LETTRES MOULÉES

DATE ____ / ____ / ____
JOUR / MOIS / ANNÉE